

PROCES-VERBAL DE MESURAGE

L'An mil neuf cent nonante-cinq, le six du mois de juillet,

Je soussigné Jean WUILLEM, Géomètre-Expert immobilier, légalement diplômé et assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à 6000 Charleroi, déclare :

Avoir été requis par Maître VANDROOGHENBROECK, Notaire à Charleroi, afin de dresser le plan d'une parcelle bâtie à prendre dans plus grand bien sis à Charleroi, division de Marcinelle et y cadastré 12ème. Division, Section B, n°. 87z.

Avoir procédé au mesurage du bien en cause et avoir :

- fixé la limite avec les parcelles voisines cadastrées 88z2, 88c2, 88v2 et 87v suivant les présomptions d'usage, tous les droits des parties restant saufs.

- fixé la limite avec la partie de parcelle cadastrée 87z pie. suivant le prescrit de mon plan du 15 décembre 1994.

Avoir constaté pour cette parcelle ainsi circonscrite, telle que représentée au plan ci-joint et cadastrée n° 87z partie, une superficie de :

01 are, 29 centiares et 14 décimilliaires.

Estimant ma mission terminée, j'ai clôs ici le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

CONDITIONS SPECIALES :

Rappel; Cfr. mon plan du 15.09.1994 (réf. 94/3641)



Jean WUILLEM & Pierre PHILIPPE
Géomètres-Experts Immobiliers Associés

Rue des Sarts 18 à 6280 LOVERVAL - Tél. 071/43.23.88 - Fax 071/47.21.65

Dressé le :

06.07.1995

Dossier :

95.3869

Echelle :

1/125

Le(s) Géomètre(s) :

VILLE DE CHARLEROI (MARCINELLE)

Plan d'une parcelle à prendre dans plus grand bien.

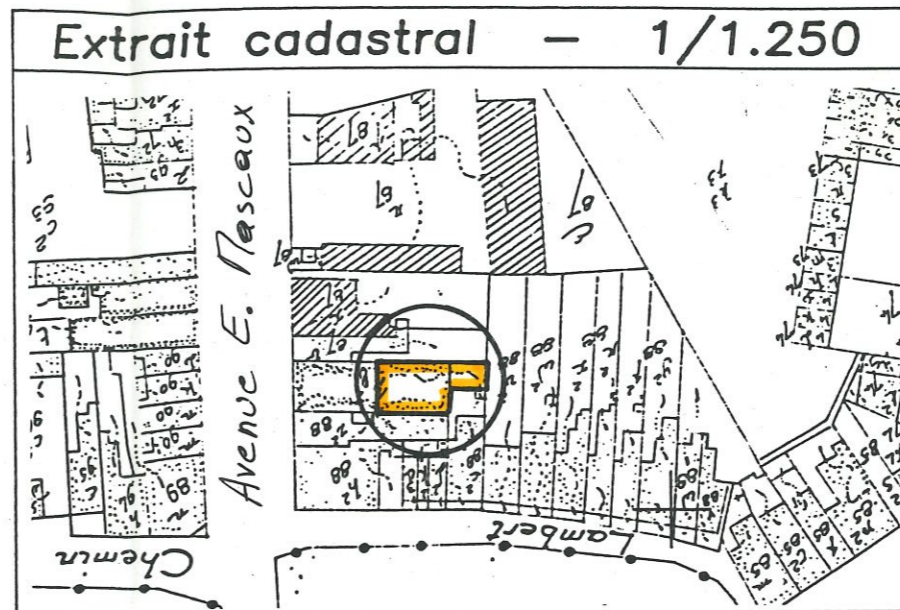
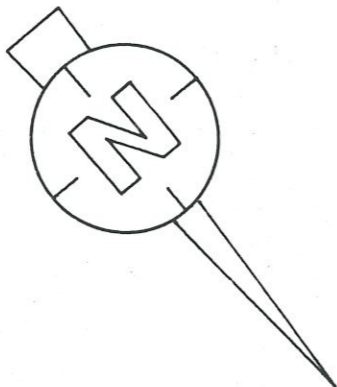
CADASTRE : 12ème. Division, Section B, N°(s) 87 z.

Coordonnées

1	83.665	105.452
2	85.712	104.145
3	85.728	97.034
4	88.619	97.113
5	88.271	97.425
6	88.416	105.347
7	88.622	105.569
8	100.916	105.844
9	100.856	98.115
10	101.213	102.005
11	106.470	103.513
12	106.479	105.427
13	106.663	102.128
14	101.926	106.297
15	106.486	106.762
16	106.686	106.782
17	100.886	101.997
18	100.850	97.425
19	88.420	105.564
20	83.667	104.141
21	88.265	97.103
22	88.394	104.151
101	100.000	100.000

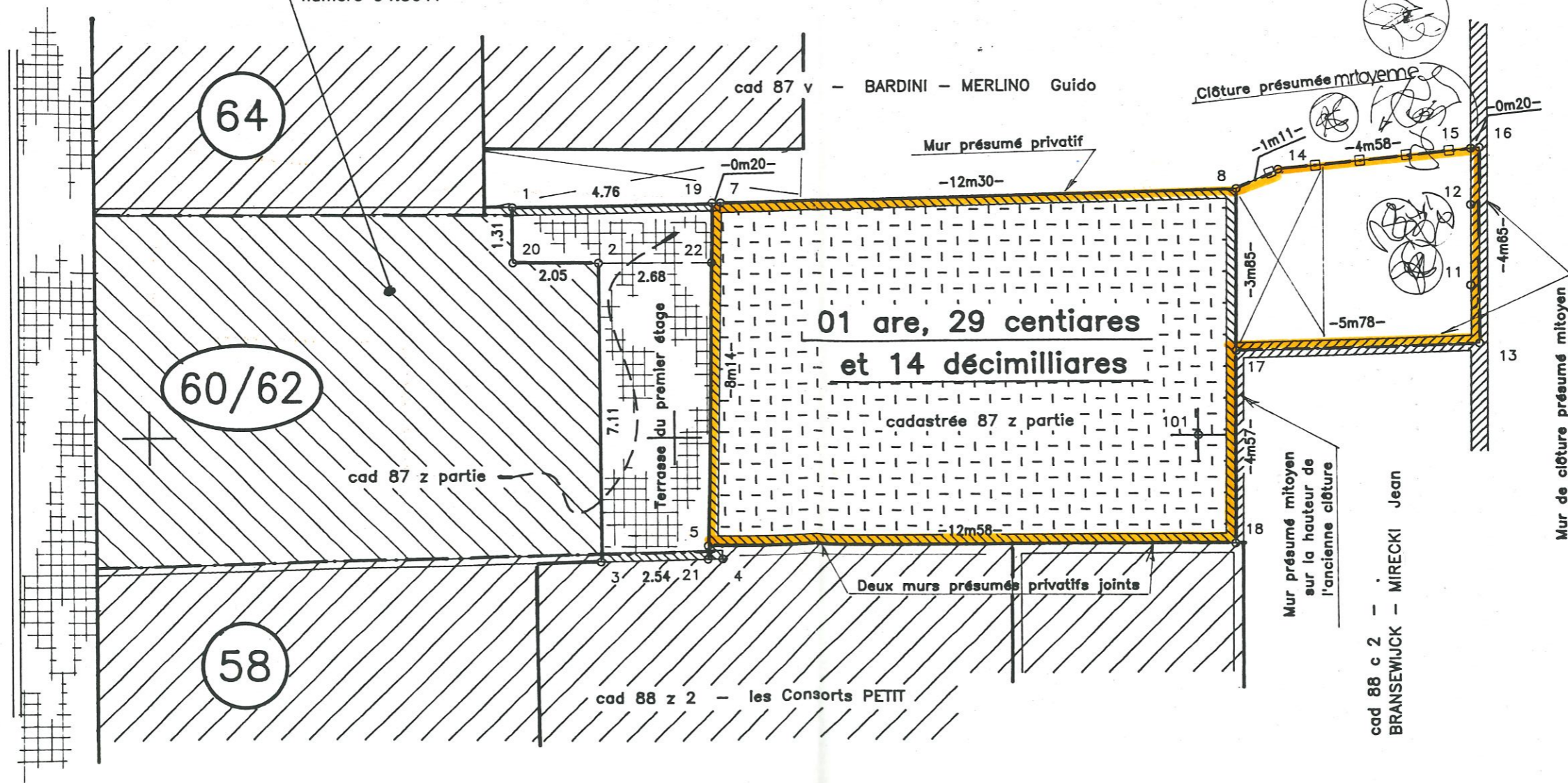
LEGENDE :

- o Point connu en coordonnées.
- Entredistances à considérer entre points connus en coordonnées.
- Mur mitoyen.
- - - - - Limites cadastrales.



Parcelle mise en copropriété
Cfr plan dressé par nos soins
le 15 septembre 1994, dossier
numéro 94.3641

Avenue Eugène Mascaux



cad 88 v 2 - COLONVAL - PIRSOUX René

cad 88 c 2 - MIRECKI Jean
BRANSEWICK

Feuillet double unique
pai
ego